

223C2094
FR0013284627-FS0979

20 décembre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ADEUNIS

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 18 décembre 2023, complété notamment par un courrier reçu le 20 décembre, la société anonyme Webdyn¹ (24 rue des Gaudines, 78100 Saint-Germain en Laye) a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 décembre 2023, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société ADEUNIS et détenir 1 222 933 actions ADEUNIS représentant autant de droits de vote, soit 53,22% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ADEUNIS hors marché³.

¹ Contrôlée par Flexitron S.L.

² Sur la base d'un capital composé de 2 297 770 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment (i) communiqués diffusés les 5 et 20 décembre 2023 par les sociétés ADEUNIS et Flexitron Group, et (ii) D&I 223C1990 du 5 décembre 2023.